Le système carcéral sioniste

le 10/6/2011 22:10:00 (687 lectures)

Le Comité Action Palestine édite chaque année un calendrier rassemblant articles et photos sur un thème particulier ; il a été consacré en 2011 aux **prisonniers** . Nous publierons mois après mois les articles de ce calendrier. « Le système carcéral sioniste » a été publié pour le mois de mai 2011.

Il y a actuellement entre 8000 et 9000 Palestiniens détenus par la puissance occupante. Au moins un millier est en détention administrative, c'est-à-dire retenus sans motif, ni procédure judiciaire, mais uniquement sur ordre des services secrets israéliens.

Les peines :

– On compte 800 prisonniers condamnés à perpétuité.

– 570 Palestiniens sont condamnés à 50 ans d'incarcération, dont 4 originaires des territoires occupés en 1948.

– 110 ont passé plus de 20 ans en prison, 13 ont déjà passé plus de 25 ans, et 3 d'entre eux sont détenus depuis plus de 30 ans.

– 325 Palestiniens encore détenus actuellement ont été incarcérés avant la signature des Accords d'Oslo en 1993, et 555 avant le début de l'Intifada Al-Aqsa en septembre 2000.

– Plus de 5000 personnes ont été emprisonnées depuis 2005 et plusieurs milliers pendant la guerre contre Gaza en Janvier 2009.

Les prisons sionistes :

Le pouvoir colonial possède 24 centres de détention pour les prisonniers politiques palestiniens, dont 14 prisons et camps

militaires, 5 centres de détention, et 5 centres d'interrogation. Il existe également un centre de détention secret (n° 1391) dont la localisation est inconnue, inaccessible aux avocats et à la Croix Rouge. Dix neuf de ces prisons sont dans les territoires occupés en 1948.

– La prison de Jalbou, près de Jénine, environ 800 prisonniers.
– La prison de Shattah : environ 250 prisonniers.
– La prison de Hasharoun dans laquelle sont détenus, entre autres des enfants et des femmes. ON y trouve aussi des Palestiniens originaires des territoires de 48.
– La prison de Hadariem : environ 240 prisonniers.
– La prison de Damoun : pour les enfants.
– La prison de Ramlah : environ 230 prisonniers dont les Ministres et Députés au Conseil Législatif Palestinien.
– La prison de Bier Al Sabe' : environ 1000 prisonniers.
– La prison de Kfar Youna qui comprend des cellules d'isolement où ont été retenus Sheikh Ahmad Yassin, Abdul Karim Obeid et Mustafa Al Dierani.
– La prison de A'sqalan : une prison très ancienne qui enferme 450 prisonniers.
– La prison de Nafha : c'est une prison tristement célèbre dans le Naqab, au Sud Est de la ville de Bier Al Sabe', où sont détenus de nombreux leaders de la résistance.
– La prison de Ramoun, dans le désert près de Nafha, elle enferme environ 1350 prisonniers palestiniens.
– La prison de Majedo, en Galilée, une prison ancienne bien connue où sont détenus environ 1350 prisonniers.
– La prison de O'ufar : située dans un camp militaire sioniste, près de Ramallah, pour environ 800 prisonniers adultes et les enfants prisonniers. Les barraquements sont des anciens garages pour véhicules militaires.
– La prison de Ketziot à l'extrême Sud du Naqab, près de la frontière égyptienne avec 2350 prisonniers qui n'ont que des tentes délabrées comme abri.
– La prison de Al Damoun, à Haifa avec 250 prisonniers adultes

et 90 enfants.
– La prison de Telmond (près de Netania) dans laquelle sont détenus les enfants garçons ou filles.
– Le centre de détention de Al Mascobieh, près de Jérusalem, pour les interrogatoires.

La détention administrative et le nouveau statut de « combattant illégal » :

C'est une procédure qui autorise la détention de personne sans motif ou procès sur la base du décret militaire 1226 issu d'un règlement datant du Mandat Britannique (1945). Ce décret autorise les responsables militaires à détenir quelqu'un pour une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois renouvelables si ils ont « *de raisonnables soupçons que la sécurité de la zone ou la sécurité publique requièrent l'incarcération* ». Le renouvellement de la détention administrative peut être infini et actuellement certains prisonniers palestiniens sont détenus sous ce régime depuis 8 ans. Il n'y a pas de définition de la « sécurité publique » et l'ordre de détention administrative est basé sur des soi-disant charges secrètes recueillies par les services secrets israéliens. Ni le détenu, ni ses avocats n'ont accès à ces informations. Lors des campagnes d'arrestation en masse, comme en 2002, la plupart des personnes arrêtées sont placées en détention administrative. C'est souvent le cas pour les mineurs. C'est aussi le cas pour de nombreux détenus ayant terminé leur peine. Enfin, les députés palestiniens arrêtés en 2006 ont été placés sous ce régime. La garde à vue sans connaître le motif de l'arrestation peut durer jusqu'à 8 jours pendant lesquels le prisonnier est soumis à des interrogatoires le plus souvent sous torture.

Le statut de « combattant illégal » a été défini par Israël en 2002. Cette mesure légalise la détention de prisonniers arabes lorsque les charges sont insuffisantes pour un procès. Suite au redéploiement des forces d'occupation à Gaza en 2005, ce statut vint remplacer celui de la détention administrative

pour Gaza et commença à être appliqué aux prisonniers gazaouis. Il permet aux forces militaires de considérer chaque citoyen gazaouis comme un combattant illégal sur la base d’éléments secrets fournis par le Shin Bet, les services secrets israéliens.

Comité Action Palestine